

au pays pour cette date. Il est possible que ces documents ne nous arrivent que pour le milieu d'avril ou le premier de mai; le navire qui apporte ces états pouvait fort bien être coulé. Dans les circonstances, que devons-nous faire? Mon très honorable ami a signalé lui-même à l'attention de la Chambre que la loi des électeurs militaires renferme une disposition relative à l'expédition par câblogramme de ces renseignements. La loi elle-même, c'est parfaitement vrai, ne renferme nulle disposition décrétant que le rapport des élections pourrait être basé sur un renseignement de cette nature. A tout événement, nous avons décidé de prendre connaissance par télégramme des états qui avaient déjà été signés par le commissaire général à Paris et le secrétaire du bureau du haut commissaire à Londres. Or, sur la foi de ces rapports signés et transmis de cette façon-là au président général par câblogramme, le Gouvernement a fait publier, non pas un relevé final, mais un relevé provisoire, de façon à permettre aux représentants du peuple canadien de se réunir à temps pour pourvoir aux dépenses dans le cours du prochain exercice financier. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a décrété, de plus, qu'aussitôt que les rapports portant la signature des deux fonctionnaires en question sera entre les mains du président général, il devra préparer un autre rapport qui remplacera le rapport provisoire que je viens de mentionner.

Mon très honorable ami vient de représenter comme une faute grave cette méthode simple et légitime de convoquer le Parlement en session. Je répondrai à cette accusation que, si le Gouvernement, en s'abstenant de prendre des mesures, avait négligé de pourvoir aux besoins de nos soldats qui soutiennent l'honneur du Canada en Europe, c'est alors qu'il se serait rendu coupable d'un manquement grave, non seulement envers les soldats canadiens, mais aussi envers le pays et le Parlement. Mon très honorable ami n'a pas ménagé l'emploi du mot "outrage" dans ses critiques. Il a prétendu que la loi relative aux élections en temps de guerre, que le Gouvernement a fait adopter à la dernière session, constitue un outrage.

Quelques DEPUTES: Parfaitement.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Cette loi a été discutée lors de la dernière session et adoptée par l'ancien Parlement. Je ne sais si mon très honorable ami considère cela un outrage—c'est son opinion évidemment que nous ayons accordé le droit de suffrage aux parentes des braves soldats qui

sont sur la ligne de feu. Selon l'affirmation de mon très honorable ami, c'est un outrage—il fait des signes d'approbation.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Du tout.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Telle n'est pas son opinion?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: L'outrage consiste à avoir conféré le privilège électoral à quelques-uns pour l'enlever à d'autres.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le Gouvernement n'a enlevé le droit de suffrage à aucune femme canadienne; au contraire, nous l'avons conféré à des milliers. Bien plus, nous allons nous occuper, dès cette session, à assurer l'électorat à toutes les femmes du Canada.

M. BUREAU: Les élections sont passées, maintenant.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Les élections sont passées, c'est vrai, mais si nous avons conféré le droit de suffrage à toutes les femmes, mon honorable ami ne serait peut-être pas ici.

M. BUREAU: Les femmes ont empêché l'opposition des amis du très honorable ministre.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) est, je crois, désolé par d'autres particularités de cette loi; ces particularités l'intéressent bien plus que le désir de voir conférer le droit de suffrage aux soldats d'outre-mer.

En tout état de cause, je ne désire nullement revenir sur les questions qui ont été débattues lors de la dernière session; nous en aurons assez de nous occuper des questions qui seront soulevées à la présente session. Laissons donc le passé passé. Marchons de l'avant et accomplissons notre devoir comme il se présentera au cours de la législature qui s'ouvre devant nous.

Mon très honorable ami nous a affirmé que les officiers électoraux ont été choisis d'une façon partielle.

J'occupe un siège en cette enceinte depuis près de 22 ans. J'ai assisté à six élections générales. Eh bien, j'ai constaté que chaque fois le parti vaincu s'est livré, après coup, à des dénégations sévères sur la conduite des opérations électorales.

Mais jamais, à ma connaissance, un député n'est allé aussi loin que le chef de l'opposition l'a fait aujourd'hui. Je lui rappellerai que j'ai publié une déclaration qui fut reproduite dans toute la presse du Ca-